

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 MARS 2023

Date de convocation : 13/03/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois de Mars et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – LESPAGNE Patricia - PINET Florent - EYMERY Thomas - BEGOU Louis - PISTONO Marie-Paule - PARA Jérôme – MARTIN Marie

ABSENT REPRESENTE : VARRY Simon (pouvoir à Thomas EYMERY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNE

Hors de la présence de Mme le Maire, Le conseil municipal vote le compte administratif du budget Commune pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION	RESULTAT REPORTE	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	238 113.56 €	395 925.58 €	157 812.02 €	138 839.15 €	296 651.17 €
INVESTISSEMENT	340 670.25 €	211 834.35 €	-128 835.90 €	- 7 956.16 €	- 136 792.06 €

Vote à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de Mme le Maire, Le conseil municipal vote le compte administratif du budget annexe Eau-Assainissement pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION	RESULTAT REPORTE	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	77 676.20 €	81 442.96 €	3 766.76 €	14 375.70 €	18 142.46 €
INVESTISSEMENT	109 358.89 €	57 901.24 €	-51 457.65 €	42 256.39 €	-9 201.26 €

Vote à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion (document du trésor public) est mis au vote, il correspond au compte administratif (document mairie).

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion (document du trésor public) est mis au vote, il correspond au compte administratif (document mairie).

Vote à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Reports	138 839.15 €	- 7 956.16 €
Solde d'exécution :	157 938.69 €	- 128 835.90 €
- Commune : 157 812.02 €		
- CCAS (suite dissolution, bascule vers BP° : 112.54€)		
- Ecole (suite dissolution, bascule vers BP° : 14.13€)		
Déficit reporté investissement 001		- 136 792.06 €
Restes à réaliser Dépenses		- 113 527.00 €
Restes à réaliser Investissement		137 281.00 €
Besoin net de la section d'investissement 1068	-	113 038.06 €
Excédent reporté fonctionnement 002	183 739.78 €	

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Reports	14 375.70 €	42 256.39€
Solde d'exécution	3 766.76 €	- 51 457.65€
Déficit reporté investissement 001		- 9 201.26 €
Restes à réaliser Dépenses		- 16 594.00 €
Restes à réaliser Investissement		17 659.00 €
Besoin net de la section d'investissement 1068	-	8 136.26 €
Excédent reporté fonctionnement 002	10 006.20 €	

Vote à l'unanimité

DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES GRANGES »

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer un budget annexe au budget principal pour une meilleure lisibilité de la gestion du futur lotissement.

Ce budget annexe sera assujéti à la TVA et sera relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14. Une demande d'immatriculation sera faite auprès du service des impôts pour la TVA.

Il sera nécessaire de transférer des terrains acquis au cours de l'année 2014 au nouveau budget lotissement, ainsi que les études y afférent : CAUE...

Vote à l'unanimité

DELIBERATION POUR LE PASSAGE A LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réglementation qui impose le passage de la M14 à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote à l'unanimité

CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT FORESTIER EN VUE DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Pour un souci juridique (Mme le Maire est également présidente du groupement forestier), cette convention est reportée au prochain conseil municipal.

CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DU 1^{ER} MAI AU 15 SEPTEMBRE

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi non-permanent pour un accroissement saisonnier d'activité des espaces verts du 1^{er} mai au 15 septembre.

Vote à l'unanimité

CONVENTION D'ENTENTE – ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

La compétence de la Communauté des Communes Buëch Dévoluy « actions jeunesse » a été restituée aux huit communes de l'ancien Haut-Buëch. La Clect s'est réunie le 22 novembre 2022, pour voter les attributions de compensation en lien avec la compétence transférée. Les huit communes ont souhaité gérer en commun le service public « actions jeunesse » dans le cadre d'une entente intercommunale prévue aux articles L5221-1 et L 5221-25 du CGCT. Cette convention précise les modalités d'organisation et du fonctionnement de l'entente intercommunale pour la gestion de ce service.

Vote à l'unanimité

CONVENTION D'ENTENTE – POUR L'ACCUEIL ET LA SURVEILLANCE DES USAGERS DE LA PISCINE DU CHEVALET

La compétence de la Communauté des Communes Buëch Dévoluy « piscine du Chevalet » a été restituée aux huit communes de l'ancien Haut-Buëch. La Clect s'est réunie le 22 novembre 2022, pour voter les attributions de compensation en lien avec la compétence transférée. Les huit communes ont souhaité gérer en commun le service public « piscine du Chevalet » dans le cadre d'une entente intercommunale prévue aux articles L5221-1 et L 5221-25 du CGCT. Cette convention précise les modalités d'organisation et du fonctionnement de l'entente intercommunale pour la gestion de ce service.

Vote à l'unanimité

PROPOSITION DES COUPES A L'EXERCICE 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande à l'Office national des forêts pour procéder en 2023 à la désignation et du report en 2026 des coupes inscrites (coupes sanitaires) : 5_u, 6_u, 7_u, 8_u, 9_u

Vote à l'unanimité

VENTE DE LA CURE

Le conseil municipal décide de mettre en vente l'ancienne cure, située à Saint-André, bâtiment cadastré sous le numéro E112, pour un montant de 10 000 €.

Vote à l'unanimité

COURRIER DES CONSORTS PELLAT

Par courrier, les concorts Pellat souhaitent acquérir une partie de la parcelle D1459, sis aux Granges, environ 11m² l'arrière de leur bâtiment. Le conseil municipal après en avoir débattu, accède à leur requête aux conditions suivantes : 50 € le m², les frais de géomètre à la charge des consorts Pellat.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

La commune ne souhaite pas conventionner avec le Centre Social Rural de Veynes au motif que l'Action Jeunesse à Aspres/Buëch propose déjà les activités en direction des jeunes.

Défibrillateur : commande de la formation

Patricia informe l'assemblée de la tournée des villages du Pas de l'oiseau, les 3 et 4 août. Pour cette manifestation des bénévoles seraient les bienvenus et des idées d'animation (vide grenier, marché...).

Séance levée à 18 heures